

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt-cinq, le 04 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.
En exercice	14
Présents	11
Votants	11
Absents	3
Exclus	0
Date de convocation	Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Cécile FANTINI, Murielle NAGEL, Philippe BREVET, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD.
26 novembre 2025	Absents excusés : Christophe BOCQUET, Emmanuel SERRIER, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ,
Date d'affichage	Procurations : /
27 novembre 2025	
DEL 20251204-046	
OBJET :	
Tarifs municipaux – scolaire et périscolaire	Cécile FANTINI a été nommée secrétaire de séance

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°20250905_033 du 05 septembre dernier, qui validait les tarifs applicables pour la garderie périscolaire.

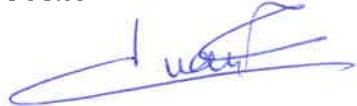
Le bureau de l'association ATOUT MOME ayant récemment revu ses tarifs pour être à l'équilibre financier, il est proposé aux élus de valider cette évolution. L'ensemble des tarifs reste le même, à l'exception de la prestation de temps de garde : elle passe de 1,25 € à 1,45 € la demi-heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les tarifs tels que présentés ci-après :
 - o Adhésion : 15€
 - o Adhésion pour 2 enfants : 25 €
 - o Adhésion pour 3 enfants et + : 30 €
 - o 1€45 par 1/2h de temps de garde (matin ou soir)
 - o 1€ pour la fourniture du goûter (obligatoire sauf pour les enfants sous PAI)
 - o Pénalités enfant présent mais non inscrit : 2€
 - o Pénalité enfant inscrit mais absent : 2€
 - o Pénalité dépassement horaire : 5€
- **RAPPELE** les tarifs de la cantine :
 - o Repas enfant : 5,20 €
 - o Repas enseignant : 6,20 €
 - o Repas adulte surveillant : gratuit
 - o Repas enfant non inscrit : 10,00 €
 - o Pénalités absence parent surveillant : 80,00 €
 - o PAI : 1,50 €
- **PRECISE** que l'association Atout Môme a décidé d'une application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Secrétaire de séance,

Cécile FANTINI



Télétransmise à la Préfecture le : ~ 5 DEC. 2025
Délibération rendue exécutoire :
Mise en ligne sur le site internet le :

Le Maire,

Isabelle VENDRASCO

